



LIGNES DIRECTRICES POUR LES MISES EN CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FREESTYLE CANADA (FC)

Le 19 septembre 2022, lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de Freestyle Canada, les membres de FC éliront trois administrateurs généraux au sein du Conseil d'administration de FC pour des mandats de trois ans, soit jusqu'en 2025. Veuillez trouver ci-après les lignes directrices qui seront utilisées pour identifier et approuver les candidats à l'élection qui se déroulera au cours de l'AGA.

LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration (CA) de FC est composé de dix (10) administrateurs, neuf administrateurs généraux et un administrateur général nommé par le Conseil d'administration pour un mandat d'un an suite à l'AGA. Le conseil d'administration, par l'entremise d'un comité de nomination tel que défini à l'article 5.04 des statuts et règlements, fera tous les efforts pour identifier les administrateurs potentiels qui représenteront les intérêts collectifs des membres de la Corporation et des participants inscrits qui reflètent :

- a. Les caractéristiques linguistiques et culturelles de la Corporation afin d'assurer la représentation de la dynamique linguistique, culturelle et politique du Canada français et anglais;
- b. Équilibre entre les hommes et les femmes alors que le Conseil d'administration comprend au moins 40% de tous les genres;
- c. Grandes et petites organisations sportives provinciales;
- d. Les connaissances, aptitudes et compétences requises de temps à autre par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut utiliser le pouvoir de nomination prévu à l'article 5.06 des statuts et règlements pour combler toute lacune dans la composition du conseil d'administration résultant de l'élection des administrateurs.

Le conseil d'administration guide FC en ce qui concerne le développement et le suivi du plan stratégique de l'association et la gestion du rendement du directeur exécutif. Il supervise aussi le rendement financier de l'association.

Le rôle des membres du conseil d'administration consiste à servir les intérêts supérieurs de FC même si les membres peuvent être élus dans une région géographique particulière. Les directeurs ont un devoir de diligence, c'est-à-dire qu'ils doivent, entre autres, être informés et faire preuve de compétence et de diligence. Ils ont également une obligation de loyauté, à savoir, ils doivent notamment veiller à éviter les conflits d'intérêts par rapport à l'ensemble de FC. Ces obligations sont généralement appelées l'*obligation fiduciaire* du directeur.

Ces directeurs amènent des connaissances et des compétences précieuses à FC afin de la guider dans l'accomplissement de sa mission. Le conseil d'administration ne participe pas à la gestion de FC. C'est le directeur exécutif qui est responsable de la gestion de l'association.



ATTENTES

Les directeurs doivent être disponibles pour les réunions du conseil qui ont lieu par conférence téléphonique ou en personne. Les conférences téléphoniques peuvent durer de une à deux heures et se déroulent généralement tous les deux mois. Les réunions en personne ont, quant à elles, lieu deux fois par année, soit une fois au printemps et une autre fois à l'automne. Elles durent habituellement deux journées complètes (vendredi et samedi) en plus du temps de déplacement. Les administrateurs doivent aussi siéger à des comités du conseil.

QUALITÉS DES DIRECTEURS

Être membre du conseil d'administration de FC est une excellente occasion de jouer un rôle actif dans la gouvernance de FC. Les directeurs doivent :

- Faire preuve d'un très grand professionnalisme et d'un profond respect envers les autres directeurs et le personnel
- Être objectif et faire preuve d'indépendance d'esprit et d'ouverture d'esprit
- Faire preuve d'intégrité personnelle
- Agir selon les règles d'éthique
- Exprimer des opinions informées
- Avoir le courage d'exprimer ses opinions
- Avoir une vue d'ensemble des activités de FC
- Posséder des capacités d'analyse et démontrer de solides compétences en résolution de problèmes

Les directeurs doivent également être capables de travailler en collaboration avec les autres directeurs et les dirigeants de FC. Ils doivent être en mesure de :

- Émettre leurs opinions de manière constructive, claire et franche
- Écouter les autres
- Poser des questions qui contribuent positivement au débat
- Être souple, ouvert aux nouvelles idées et réceptif au changement
- Résoudre des conflits de manière constructive
- Appuyer les décisions du conseil dès qu'elles sont prises
- Se préparer aux réunions afin d'y participer activement



CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Le conseil d'administration de FC a récemment réalisé une évaluation de ses activités et fonctions. L'ensemble du conseil d'administration a évalué les niveaux actuels des connaissances et des compétences principales au sein du conseil et ceux souhaités par le conseil. Suite à cette évaluation, le comité des candidatures recherche maintenant des gens qui possèdent des connaissances et des compétences dans les domaines suivants :

- Droit / Réglementation
- Relations avec les membres / Leadership sportif en ski acrobatique
- Collecte de fonds / Commandites
- Ressources humaines / Gestion de la performance

FC recherche aussi des personnes ayant de l'expérience au sein de conseils d'administration d'entreprises ou d'organismes sans but lucratif et qui ont des relations avec des communautés de professionnels ou des communautés locales, car ils sont membres d'associations professionnelles ou d'associations communautaires.

Les directeurs potentiels doivent illustrer comment ils répondent aux exigences relatives aux connaissances et aux compétences recherchées par le comité des candidatures dans leur dossier de candidature et remplir la grille des compétences ci-jointe.

NON ÉLIGIBLES À LA NOMINATION

Les présidents actuels des associations provinciales/territoriales membres de FC, les employés de FC, ou les personnes qui sont liées par contrat de service à FC n'ont pas le droit d'être élues comme administrateurs de l'Association.

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Les candidats éventuels doivent faire parvenir leur demande complète à la présidente du comité des candidatures de FC, au plus tard le 12 août 2022, à 23 h 59, heure avancée du Pacifique. Voici ce que comprennent les demandes complètes :

- Un « formulaire de mise en candidature au Conseil d'administration de FC » rempli et signé
- L'appui de cinq (5) membres en règle de FC, inscrits pour la saison 2021-2022 et 2 références qui peuvent être jointes
- Un curriculum vitae



Veillez prendre note que les mises en candidature incomplètes ne seront pas prises en compte

Le comité de candidatures peut être rejoint par courriel –

nominatingcommittee@freestylecanada.ski